

Aliénation d'un garage 5 B rue de la Butte à M. JACQUINOT Reynald

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon souhaite vendre les garages qu'elle possède au 5 B rue de la Butte.

M. JACQUINOT Reynald a demandé à acquérir le garage n° 16, cadastré section IK n° 202 et a donné son accord sur le prix de 30 000 F demandé par la Ville.

La Ville de Besançon avait acquis ce bien à Mme LETONDOR Jeanine, née BRESSAND, par acte du 17 mai 1987 et celle-ci a renoncé à son droit de rétrocession.

Les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur. La recette de 30 000 F sera imputée au chapitre 922.212.501.30100.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'aliénation d'un garage situé 5 B rue de la Butte à M. JACQUINOT Reynald, et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.